

# Snes Créteil

Snes Créteil - [www.creteil.snes.edu](http://www.creteil.snes.edu) - Tél. : 08.11.11.03.83 – Fax : 01.41.24.80.61 - 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 Arcueil cedex

## LE 28, L'ÉCOLE A BESOIN DE LA GRÈVE !

Au début du mois, le ministre de Robien nous prévenait que « la meilleure façon de défendre l'école », c'est de montrer qu'elle « fonctionne tous les jours ». Une forme d'avertissement à l'annonce de l'appel à la grève lancé pour le 28 septembre par les cinq fédérations de l'éducation nationale (FSU, UNSEN-CGT, SGEN-CFDT, SE-UNSA, FAEN) avec le soutien de la FCPE et des organisations lycéennes et étudiantes.

Nous savons pourtant que chaque jour, son fonctionnement devient plus difficile. En quelques années, le gouvernement a mis l'éducation nationale au régime sec, lui appliquant l'objectif lancé pour toute la fonction publique : de nombreux postes supprimés, un départ à la retraite sur deux seulement remplacé. Ces réductions de postes que nous subissons, particulièrement dans le second degré, vont bien au-delà de ce que pourrait justifier la baisse démographique. Les conséquences se manifestent désormais partout : pour les élèves, des classes un peu plus lourdes, des dédoublements de plus en plus rares, des regroupements « abracadabrantés », des difficultés pour être affecté dans les sections et suivre les options de leur choix, des remplacements non assurés... ; pour les personnels, des conditions d'entrée dans le métier scandaleuses, des affectations sur deux ou trois établissements devenues monnaie courante et des postes à complément de service (qui frappent aussi les collègues de disciplines « rares » dont certains en fin de carrière), des affectations en LP, des stages accordés au compte-goutte, la plupart des contractuels au chômage...

Pendant ce temps, la réforme Fillon continue son petit bonhomme de chemin, toujours vers l'arrière...

Rien, pour finir, qui puisse nous persuader de rester l'arme au pied d'autant que le projet de budget 2007 prévoit 5 500 nouvelles suppressions de postes dans le second degré ... et les récents débats autour de la carte scolaire ne sont pas là pour nous rassurer : l'Etat a construit une école de moins en moins capable d'assurer aujourd'hui à tous les enfants un même droit à l'éducation. Les propositions : remballer la carte scolaire, qui pourtant, à l'origine, assurait à tous les élèves le droit d'être inscrits à l'école de leur quartier et développer la concurrence. Est-ce là le destin de tous nos collègues et nos lycées ? Qui peut croire que l'une des plaies de l'école, dans notre académie en particulier, qui est l'absence de mixité sociale de nombreux établissements, trouvera là sa solution ?

Non, M. de Robien, ceux qui tous les jours font fonctionner l'école, ne vous laisserons pas la démolir ! Le 28 septembre, pour défendre l'école, nous serons en grève, nous serons dans la rue ! Il faudra bien qu'on nous entende : c'est d'un autre budget, d'une autre politique, d'une autre ambition pour l'éducation dont nous avons besoin !



**SOYONS NOMBREUX**  
dans la  
**GRÈVE**  
**JEUDI 28 SEPTEMBRE**  
et dans la  
**MANIFESTATION**  
de la **SORBONNE**  
au **MINISTÈRE**  
**rendez-vous 14h30**  
**boulevard St Michel**  
**Place de la Sorbonne**

### SOMMAIRE

1/Edito 2/Des personnels à rude épreuve 3/Rentrée tranquille à Créteil ? 4/ Résistance ! 5/Ambition réussie : l'expérience nous donne raison 7/mentions complémentaires : on n'a encore rien vu ! 8/Christian Jacob écrit aux fonctionnaires 9/Congrès du SNES : appel à candidature

SNES-Créteil – Prix : 1 € - Abonnement : 10 € - Imprimerie Spéciale SNES – bi-mestriel – Directeur de Publication G. Réquigny – CP 0607 S 06 180. N°41

## Des personnels à rude épreuve

Le groupe de travail paritaire convoqué mi-juillet pour l'affectation des TZR avait été particulièrement difficile : face à l'arrogance du rectorat, surtout au début, qui tout en nous fournissant des documents entachés d'erreurs refusait d'entendre nos remarques, **il a fallu lutter pied à pied pour obtenir le respect de notre rôle d'élus et du droit des personnels enseignants.** Mais, malgré nos demandes, c'est à une simple « réunion d'information » que le rectorat a convié le 31 août les représentants syndicaux.

Les affectations du mois d'août concernent essentiellement les TZR jeunes mis en situation de remplacement sans parfois avoir pu émettre de préférences géographiques. Porteurs de plus d'une centaine de fiches et mails de collègues, nous avons interpellé le représentant du recteur sur les situations qui rendront l'année très difficile pour certains de nos collègues (poste sur plusieurs établissements éloignés, affectations hors zone...), **la réponse récurrente a été : « le barème n'est qu'indicatif »** traduisez : le barème, la prise en compte des situations familiales, font obstacle aux affectations et les représentants des personnels sont une gêne. Gêne aussi les 2 heures de décharge pour formation à l'entrée dans le métier pour les néotitulaires, puisque c'est au prétexte que « ça bouscule les emplois du temps » que les TZR en sont privés.

Pour faire bonne mesure, les collègues ont été informés de leur affectation par téléphone, parfois de façon contradictoire, parfois par voie informatique, parfois pas du tout.

Nombre d'entre eux, arrivés dans l'établissement n'ont pu signer leur PV d'installation, le chef d'établissement n'ayant pas de document pour régulariser leur situation. Voilà pour la considération de notre administration.

**Les suppressions de postes et le pilotage comptable des personnels génère cette année encore plus de petit bouts de services préjudiciables aux conditions de vie et d'enseignement des personnels autant que des élèves** ( un exemple : dans un collège d'une trentaine de profs, 5 y effectuent 3 heures et 6 y viennent pour 6 heures). **Pendant ce temps près de 2000 non titulaires attendent d'être réemployés, et que le rectorat leur fournisse les papiers nécessaires aux demandes d'allocation chômage, et que dire des vacataires ?**

Dans ces conditions, il est compréhensible que l'administration n'ait pas envie de donner le détail des opérations : que ce soit du côté des inspections académiques ou du rectorat, les informations restent vagues.

Les deux rassemblements des mercredi qui ont suivi la rentrée, n'ont pas été de nature à nous rendre optimistes : reçus la première fois avec l'ensemble des représentants des personnels l'administration nous a poliment écoutés, et le mercredi suivant, a refusé de nous recevoir.

**Il n'y a d'autre issue que celle de faire entendre haut, fort et massivement notre volonté de voir le service d'éducation redevenir une priorité nationale, la manifestation du 28 en est une.**

Françoise Maurin

## Rentrée tranquille à Créteil ?

Lors du rassemblement du 6 septembre devant le rectorat à Créteil, la délégation intersyndicale n'a pas été reçue par M. le Recteur, mais par M. Kakousky, chef de la DPE : **il ne s'agissait pas du tout, aux yeux du rectorat, de faire le bilan de la rentrée, qui pouvait bien attendre le prochain Comité Technique Paritaire Académique (CTPA)... à la mi-octobre.** L'administration n'a pas été alors en mesure de nous fournir le moindre élément chiffré, sur l'affectation des élèves en fin de troisième, ou le devenir des redoublants de terminale (ceux de STT, par exemple, devraient pouvoir bénéficier d'un module de remise à niveau pour leur intégration dans la nouvelle série de STG, qui remplace la série STT).

**Sans revenir sur les conditions calamiteuses qui sont faites à un certain nombre d'entre-nous, notamment les TZR (voir p.2), c'est donc sur la base des remontées des établissements que nous nous proposons de dresser le petit bilan d'une rentrée finalement pas si tranquille.**

**La réduction des moyens (l'équivalent de la dotation d'un collège entier en Seine-et-Marne !) a d'abord un impact sur les effectifs des classes, même si la tendance est effectivement à la baisse du nombre total d'élèves, dans les collèges notamment ; cela n'est d'ailleurs pas très rassurant, quand ce sont 1200 élèves qui manquent à l'appel en Seine-Saint-Denis, par exemple, preuve s'il en fallait de la fuite**

des élèves vers le privé ou les départements voisins. Les classes chargées et surchargées sont pourtant bel et bien là : au collège de la Cerisaie de Charenton (94), 28-29 élèves par classe en 5<sup>e</sup> et en 3<sup>e</sup>, comme au collège Pasteur de Créteil ou près de 60 classes en Seine-et-Marne. Mais c'est surtout en lycée que les effectifs peuvent être pléthoriques : beaucoup de 1<sup>ères</sup> à plus de 35 (36 au lycée de Lagny, 36 en S à Van Dongen de Lagny) ; à Picasso Fontenay-sous-Bois (94), plusieurs terminales comptent 35-36 élèves comme au lycée Clémenceau de Villemonble (93)...

Les 2<sup>nde</sup>, étape cruciale pour les élèves sortant de collège, ne sont pas toutes épargnées : jusqu'à 36 élèves à d'Arsonval de Saint-Maur (94), 34 à Maximilien Sorre de Cachan (94), 35 dans de nombreuses 2<sup>nde</sup> de Seine-et-Marne... Les seuils que s'imposent parfois l'administration sont autant de couperets lorsqu'il n'est pas question de créer de nouvelles divisions : oubliés, alors, les vœux des élèves, qui se trouvent suivre une option non choisie en STG, ou qui partent pour la bonne cause dans une autre série que celle vers laquelle le conseil de classe les avaient orientés à la fin de la 2<sup>nde</sup> (Lycée Jean Jaurès de Montreuil). Sans faire de procès d'intention, on a l'impression que la répartition de la pénurie évite les gros mécontentements... sans faire vraiment d'heureux !

Il arrive d'ailleurs un moment où le système trouve ses limites, notamment lorsqu'il n'a pas été possible de doubler les classes pour certaines disciplines ou TP : les élèves sont ainsi 23 par TP de physique-chimie en 1<sup>ère</sup> S à Romain Rolland Ivry (94), pour une capacité de 18 ; idem au lycée de Longperrier où il faudrait faire asseoir les 4 élèves en trop dans les lavabos, faute de place sur les paillasses des salles de sciences ! Tableau voisin en langues vivantes : cette fois, ce sont des élèves de 4<sup>ème</sup> LV2 qui retrouvent des 3<sup>ème</sup> LV2 en Allemand au Collège Maria Callas de Courtry (77) ; en STG, le calcul n'est plus une science exacte, puisque 2+2=5 : les 5h de LV globalisées (LV1+LV2) deviennent 2h en LV1, et 2h en LV2 (Lycée Balzac de Mitry) ; les élèves de STG retrouvent d'ailleurs souvent les élèves d'autres séries... qui ne préparent pas la même épreuve. Ailleurs, on partage les classes entre enseignants (histoire-géo au collège Wiener de Champs, ailleurs en Français...). **Economie et pédagogie, deux mots qui riment assez mal en réalité !**

**Quant aux postes**, si les morceaux de postes d'enseignants (BMP, Bloc de Moyens Provisoires, attribué dans la dotation des établissements, sans

constituer un poste définitif) ont été globalement couverts plus tôt qu'à l'accoutumée (là encore, au dépens des TZR qui y ont été affectés, voir notre article p.2), ce n'est pas le cas des autres personnels. **On ne compte plus les établissements sans infirmière et sans médecin scolaire**, parfois depuis longtemps : le lycée Romain Rolland d'Ivry attend son infirmière depuis le printemps dernier, au lycée Branly de Créteil, ça dure depuis un an et demi ; personne non plus aux collèges La Pléiade et Painlevé de Sevran (93) ; à Iqbal Masih de Saint-Denis et Jean Vilar de La Courneuve, pourtant classés « Ambition Réussite » et à ce (fameux) titre « prioritaires », on attend toujours... **Les assistantes sociales ne sont pas légion non plus !** Avant d'arrêter là l'inventaire, que l'on pourrait continuer longtemps, **on n'oubliera pas les TOS** (4 au lieu de 10 au lycée Jehan de Chelles, dans le 77 : même en se dédoublant, ils ne feraient pas le compte !), **les secrétaires administratif-ve-s...** **La vie scolaire souffre des mêmes maux** : on supprime parfois un poste de Mi-Se quand le titulaire le quitte (collège Marcel Cachin au Blanc-Mesnil), les assistants d'éducation ne sont pas tous recrutés. **La multiplication des statuts des surveillants** (AED, maintenant CAE-EVS recrutés dans le cadre du Plan Borloo), **la précarisation de leur situation, rend le fonctionnement de la vie scolaire de plus en plus aléatoire. La lutte locale peut payer** : après un jour de grève, le collège Brossolette de Melun est en voie d'obtenir 1/2 AED et leur demande d'un CPE en plus est à l'étude.

Enfin, **notre tableau de rentrée ne serait pas complet si l'on ne parlait des emplois du temps de plus en « à trous »** (une manière de préparer les enseignants aux 35h de présence dans les établissements, ou de leur suggérer le remplacement à l'interne ?), **et de quelques expérimentations hasardeuses** : en dehors des regroupements de LV déjà évoqués, ou des EP1 (lire notre article p.), certains chefs d'établissement nous donnent un avant-goût de ce que seront les conseils pédagogiques (lire p. 4-5) ; ainsi dans un collège de Nogent-sur-Marne (94), les élèves d'une sixième « de consolidation » n'ont pas les horaires règlementaires ; à Boissy-Saint-Léger, certaines classes n'ont que deux heures d'Espagnol au lieu de trois ; à Chennevières, les horaires ont été dérèglementés avec l'accord de l'IA... **Au total, beaucoup de raisons de ne pas regarder sereinement passer le mois de septembre !**

*Pierre Claustre*

# À TOUS CEUX QUI VEULENT CASSER L'ÉCOLE, LES PROFS RÉPONDENT : **RÉSISTANCE !**

Depuis l'an dernier plusieurs dispositifs se mettent en place dans l'éducation. Présentés tantôt comme de petites réformes, tantôt comme des mesures techniques ce sont des éléments incontournables de la réforme Fillon dont le but essentiel est de faire des économies dans l'éducation en supprimant des postes (déjà plus de 20 000 en 4 ans), en ne remplaçant qu'un départ à la retraite sur 2 et en tablant sur une éviction des jeunes les plus fragiles. Toutes ces mesures, qu'elles concernent les profs ou les élèves vont dans le même sens et il n'est pas possible de s'opposer à une ici, à une autre là ... c'est la réforme dans son ensemble qu'il faut refuser et combattre car c'est l'avenir même de la formation des jeunes, en particulier ceux de milieux populaires qui est ici remis en cause, mais aussi notre métier et nos conditions de travail.

## NOTE DE VIE SCOLAIRE

Cette note comptant pour le brevet au même titre que l'épreuve de français, de maths ou d'Histoire-géo ne peut que stigmatiser des élèves déjà en difficulté. Par ailleurs on peut se demander quel effet un 0 supplémentaire pourra avoir sur les élèves les plus difficiles. Par contre, elle donnera encore un plus aux établissements privés qui savent renvoyer dans le public les élèves qui les dérangent.

Cette note doit tenir compte du respect du règlement intérieur et de l'engagement de l'élève dans la vie du collège, de son assiduité. Elle doit être proposée par le professeur principal de la classe au chef d'établissement qui la porte sur le bulletin après consultation du CPE.

Nous comprenons que certains collègues voient là le moyen de « sanctionner » un élève perturbateur voire insolent ... mais l'efficacité semble faible, à côté de l'utilisation qui en sera faite.

Nous appelons les collègues, dans tous les établissements, à refuser collectivement de communiquer une telle note au chef d'établissement, et à intervenir pour qu'en CA la décision soit prise de ne pas faire porter cette note, ni sur le livret scolaire, ni sur le bulletin du brevet.

## APPRENTISSAGE JUNIOR

Le ministre fait de cette mesure un point phare de la réforme. Certes, chacun de nous peut connaître un élève pour qui, dans des conditions très particulière (notamment lorsqu'il connaît déjà un patron), l'apprentissage a été profitable. Pour autant cette situation ne peut être généralisée. En effet plus d'un contrat d'apprentissage sur deux ne va pas jusqu'au bout, le taux de réussite aux concours (CAP et BEP) est, en apprentissage, bien inférieur aux taux de réussite en lycée professionnel. De plus si les entreprises recherchent des apprentis, ce sont des bacheliers pour

des préparations de BTS en alternance et non des élèves en échec scolaire, de surcroît avec une mauvaise note de vie scolaire ... Il y a fort à penser que les élèves que nous enverrons cette année en apprentissage auront vite fait de rejoindre leurs aînés sur les bancs de l'ANPE... Une mesure à combattre, donc !

## CONSEIL PÉDAGOGIQUE

Il s'agit de mettre en place dans les établissements une nouvelle hiérarchie pédagogique sous la direction du chef d'établissement. Les membres (un responsable par discipline, un prof principal par niveau) choisis par le chef d'établissement auront un pouvoir sur leurs collègues : ils décideront des devoirs communs et donc de progressions obligatoires, ils décideront de confier ou non des élèves aux assistants d'éducation, ceux sont eux qui répartiront les heures de labo ...

Il nous semble problématique de confier des tâches pédagogiques aux chefs d'établissements, il n'est qu'à voir la multiplication, dans de nombreux établissements, des problèmes d'emploi du temps, ou des partages de classe entre différents enseignants. Ils ne sont certes pas tous comme cela ... mais donner ce pouvoir à quelques uns c'est le donner à tous. Un de nos Inspecteurs d'Académie ne confiait-il pas, *off*, que le conseil pédagogique permettrait « aux chefs d'établissements de conseiller les collègues sur leur progression annuelle et le type d'exercice à donner aux élèves » ?

Cette année plusieurs disent que ce sont les enseignants qui désigneront leurs « représentants » ... bien sûr cette année toutes les précautions seront prises, l'objectif étant de mettre la structure en place ... mais dès l'an prochain les choses changeront. C'est d'ailleurs le seul chef d'établissement qui a le pouvoir de choisir le mode de désignation des membres du conseil pédagogique...

Nous pensons que ce conseil est inutile, et même néfaste. Nous appelons les collègues à ne pas participer à ce conseil pédagogique et à tout faire pour empêcher sa mise en place.

Les structures existent déjà pour les échanges entre les collègues sur les questions pédagogiques. Il s'agit d'en améliorer le fonctionnement : ce sont les conseils d'enseignement ou le CA de l'établissement, qui doit rester maître du projet d'établissement. De plus, le conseil pédagogique qu'on veut nous imposer cette année étudie complètement une question essentielle : celle du temps. Faut-il le rappeler, les enseignants travaillent aujourd'hui bien plus de 35h, dans des conditions souvent éprouvantes. Le conseil pédagogique n'est donc qu'un miroir aux alouettes pour ceux d'entre-nous qui voudraient y trouver un lieu de discussion, d'échange, de réflexion.

### DECHARGES DE SERVICE

Le ministère avec notamment la mise sous condition de l'heure de première chaire entend récupérer ainsi 3 500 postes d'enseignants. Liée à l'origine à la préparation du baccalauréat (qui repose sur les deux années de première et de terminale), l'heure de première chaire ne sera plus donnée dès l'an prochain qu'aux profs de disciplines évaluées à l'examen l'année de l'épreuve. La répartition des services pour totaliser 6h dans de telles classes n'a pas fini de diviser les collègues, de les opposer... et nous serons tous perdant !

### BIVALENCE

Le ministre pousse les feux de la bivalence, solution « miracle » qui doit apporter de la souplesse dans la confection des emplois du temps. Le ministre propose une prime pour les titulaires d'un CAPES avec mention complémentaires pour ceux qui enseignent 3h ou 6h dans la deuxième discipline. Mais dès cette année dans

quelques collèges de notre académie est expérimenté un enseignement « globalisé » de sciences où le même enseignant dispense les cours de SVT, de physique et de technologie .... A l'inverse, une cinquantaine de certifiés et agrégés TZR sont affectés dans les LP, sur des heures de leur discipline, alors que les formations pour enseigner en lycée-collège et en LP restent différentes.

Déjà dans les collèges ce sont des professeurs de lycées professionnels qui sont appelés pour faire l'option de découverte professionnels en classe de troisième et dans les EP1 ce sont de professeurs des écoles à qui l'on demande d'assurer des cours disciplinaires ... Qui dira que c'est l'intérêt des élèves qui prime et non la gestion !

### REPLACEMENT A L'INTERNE

Trouville de notre ministre l'an dernier... l'insuffisance de postes de titulaire ne permettant pas d'avoir suffisamment de remplaçants, il décide d'imposer le remplacement à l'interne de l'établissement : chaque prof peut être appelé durant ses heures de liberté à remplacer un collègue absent, quelle que soit la classe, quelle que soit la discipline. Après le peu de succès de l'an dernier, beaucoup chefs d'établissements se sont empressés de nous confectionner des emplois du temps avec de nombreux « trous » donnant de la souplesse au dispositif. En effet pourquoi, au lieu de perdre une heure à « traîner » dans la salle des profs ne pas remplacer (le plus souvent ce sera de la garderie) et gagner ainsi quelque argent. L'idée est maintenant installée, les « trous » dans les emplois du temps se sont multipliés à cette rentrée ... bref il est nécessaire d'y mettre rapidement un coup d'arrêt... dans l'intérêt des élèves mais aussi de leurs enseignants. Il faut plus de profs dont certains, volontaires, assureront des tâches de « Titulaires remplaçants ».

**A nos collègues qui pourraient trouver telle ou telle mesure séduisante, nous redisons que chacune d'elles est un élément d'une loi globale, régressive pour l'école et qu'il est nécessaire de combattre cette loi dans tous ses aspects. Voilà pourquoi dans nos établissements nous appelons à refuser de mettre la note de vie scolaire, à nous opposer à la mise en place du conseil pédagogique, à refuser collectivement le remplacement à l'interne et la bivalence, à veiller au respect des décharges statutaires (heures de première chaire, heures de labo ....) dès cette année lors de la signature des VS. Nous sommes obligés de dire NON à toutes ces mesures pour promouvoir une autre école, une école qui garantisse le même droit à l'éducation pour tous les jeunes, dans tous les quartiers, dans toutes les régions ... mais cette école de la réussite de tous nécessite un investissement de la Nation, contraire au désengagement que nous connaissons depuis de trop longues années.**

*Gérard Réquigny*

## « Ambition réussite » : l'expérience nous donne raison !

Nous n'avons cessé de dénoncer l'an dernier la « relance » de l'éducation prioritaire façon de Robien , véritable cheval de Troie de la déréglementation tant pour les élèves que pour les enseignants.

**Les conditions catastrophiques dans lesquelles elle se met en place en cette rentrée, se traduisant par la désorganisation la plus totale de la plupart des collèges dits « ambition réussite », ne font que confirmer notre analyse.**

**De nombreux « professeurs-référents » ne sont toujours pas nommés, faute de candidats et malgré toutes les pressions de l'administration qui en a été réduite à nommer tous les candidats quelles que soient leurs compétences ou expérience, à transformer des profils de poste, à multiplier le recours aux professeurs des écoles, à recourir à des TZR souvent néo-titulaires...**

En dernière instance les heures de cours que comportaient ces postes non pourvus sont assurées par des TZR ou des contractuels alors que les heures d'animation et de formation sont proposées à des collègues du collège...qui ont refusé cette fonction l'an dernier... !!!

## Mentions complémentaires : on n'a encore rien vu !

On note cette année une forte augmentation du nombre de concours pour lesquels une mention complémentaire a été ouverte. Mais au fait, qu'est-ce que la mention complémentaire ? C'est une épreuve permettant à terme au collègue de valider une aptitude à enseigner dans une autre discipline que celle du concours. Une fois cette épreuve passée, une formation en IUFM sera pour l'instant obligatoire pour valider la formation complémentaire. Ensuite, une liste des collègues jugés « bons pour le service » par l'IUFM sera communiquée au recteur. Il s'agit donc d'une

Du fait de ces postes non pourvus, nombre d'élèves n'ont toujours pas de cours de français ou de maths, et les affectations tardives entraînent encore la remise en cause des services et des emplois du temps.

**D'autre part dans nombre d'EP1, au mépris du bon sens pédagogique, les classes ont été partagées entre deux professeurs de français ou de maths pour mettre en place des projets qui tiennent de « l'usine à gaz »... D'autant plus que les principaux sont bien souvent incapables d'énoncer le moindre projet cohérent et en sont réduits à un bricolage qui n'a d'autre but que de faire croire que la réforme se met en place.**

**Par ailleurs alors que dans chaque EP1 devaient être affectés 12 assistants pédagogiques, il n'est plus question aujourd'hui que de 3 ou 4... à recruter ! Et quand ils sont nommés, certains projets conduisent à des transferts de missions des professeurs vers les assistants pédagogiques.**

**Tout ceci nous conforte donc dans notre demande d'abrogation de cette réforme « ambition réussite » pour lui substituer une véritable refondation de la politique d'éducation prioritaire. Pour cette année nous appelons les collègues à utiliser au maximum les professeurs-référents au service de nos revendications : dédoublements, soutien, concertation...**

Goulven Kérien

\* \* \* \*

évaluation « maison » qui se fera au niveau académique.

Gilles de Robien souhaiterait porter cette année à 50% le nombre de recrutés polyvalents au prochain concours ! Pour cela il imagine de proposer diverses bonifications aux collègues qui accepteraient de s'inscrire. Ces bonifications concerneront aussi les mutations et créeront de nouveaux inégalités au niveau du barème. Gageons que ces dispositifs scandaleux, mis en place pour « appâter le client » seront supprimés une fois que la bivalence sera entrée dans les mœurs...

La mention complémentaire permettra à un collègue de compléter son service en assurant quelques heures de cours dans une autre discipline sans DEUG ni licence (!!!) mais le rapport pourra

évidemment s'inverser, c'est-à-dire que le nombre d'heures complémentaires enseignées pourra être supérieur au nombre correspondant à la matière principale !

Le but de ce système est également de resserrer les liens entre le technique et le professionnel : certains CAPET sont d'ailleurs touchés puisque les enseignants de techno pourront par exemple passer la mention de maths ou de physique, en ayant validé l'épreuve de concours de PLP correspondante. De leur côté, les professeurs d'EPS pourront décrocher une mention leur permettant d'enseigner les SVT, un enseignant d'arts plastiques pourra enseigner les lettres ou l'histoire-géo, etc... En attendant, le système des vases communicants fonctionne à plein tubes : plus les mentions complémentaires s'ouvrent dans certaines disciplines, plus les postes aux concours ferment...

Les collègues déjà en poste pourront aussi valider des mentions complémentaires par la VAE. Le processus ne concerne donc pas que les jeunes profs. Il s'accélère aussi pour les titulaires. Certains collègues qui donnaient des cours d'anglais en classe de FLE se sont vu proposer au bout de quelques années une possibilité de validation des compétences pour enseigner...

...le FLE ! Certains ont accepté ce principe, car ils y voyaient quelque chose d'intéressant à ajouter à leur CV, ou bien une reconnaissance de leur travail, mais en vérité, cela aboutit à une dévalorisation de tous les diplômes ! En effet, que vaudra désormais un master de FLE si tout le monde peut l'enseigner ? A moins que les élèves issus de l'immigration n'aient pas besoin d'enseignants qualifiés ?

La situation actuelle, (profilage des carrières, suppressions de postes, baisse du pouvoir d'achat) risque de pousser bien des collègues à tomber dans le piège de la bivalence, en choisissant entre la peste et le choléra. Il est absolument ESSENTIEL de REFUSER ce dispositif extrêmement dangereux car à terme, tout le monde sera pénalisé ! On va vite se retrouver dans une situation où tout le monde enseignera tout et n'importe quoi, avec n'importe quel statut, sur la base de petits arrangements entre amis ! Et cela facilitera grandement les remplacements à l'interne, surtout

au niveau des TZR. Certains sont déjà envoyés en LP... Se pose aussi à travers cette réforme, la question de l'enseignant concepteur et de l'enseignant exécutant. Le SNES pourra-t-il encore revendiquer la défense des statuts et la hausse des salaires sur la base d'une telle déqualification du métier ?

L'autre risque est d'aboutir à une confusion de plus en plus grande entre les CAPES, les CAPET, les concours de PLP, sans parler des professeurs des écoles qui font officiellement leur entrée dans le secondaire par le biais des collèges ambition réussite et qui pourront désormais y enseigner plusieurs disciplines !

Va-t-on vers la création d'un corps unique déqualifié pendant que les agrégés seront envoyés de leur côté vers le supérieur ou le post bac ?

Cette dévalorisation du métier participe de la baisse en qualité du système éducatif. Elle est désastreuse pour les élèves comme pour les personnels. Nous devons lutter de toutes nos forces contre ce dispositif (encore un !), tout en posant de manière forte la question du champ disciplinaire, qui se trouve au cœur de la problématique. En effet, qu'est-ce qu'un champ disciplinaire ? Certaines disciplines sont déjà bivalentes en soi (SVT, histoire-géographie). Dans ce cas, la bivalence n'est pas forcément un problème, à condition que la formation initiale soit suffisante et parce qu'il y a une raison logique de les associer entre elles. Cela dit, il n'en est pas de même partout : dans notre pays, la physique et la chimie sont enseignées par un seul et même enseignant mais chez certains de nos voisins ces deux matières sont complément séparées par exemple. Tout cela mérite une réflexion approfondie, dans le cadre de nos travaux sur la culture commune. Le SNES luttera de toutes ses forces contre la réforme en cours, tout en faisant avancer la réflexion sur cette question aux côtés des collègues qui ont tous des choses à dire sur la question. Une fois de plus, il faudrait les entendre au lieu de leur imposer tout et n'importe quoi de façon autoritaire !

## Christian Jacob écrit aux fonctionnaires : une véritable invitation à l'action

La lettre du Ministre de la fonction publique donnée avec les bulletins de paye du mois d'août est une véritable provocation contre l'ensemble des fonctionnaires.

Elle se veut donner un satisfecit aux trois organisations minoritaires qui ont signé un accord salarial prévoyant notamment une hausse du point d'indice de 0,5 % au 1<sup>er</sup> Juillet 2006 et de 0,5% au 1<sup>er</sup> février 2007 !

Evidemment la FSU n'a pas signé cet accord car elle revendique une augmentation de 5% correspondante à la perte du pouvoir d'achat pendant la période de 2000 à 2005 . Le SNES condamne cette politique à la fois marquée par la suppression de milliers d'emploi dans

le second degré et par une nouvelle baisse du pouvoir d'achat pour 2006

Le SNES revendique une mise à niveau de nos traitements et une reconstruction de nos carrières : cela constitue une exigence incontournable pour l'avenir de notre profession ( voir le supplément au n° 641 de L'US du 16septembre 2006).

Des contacts unitaires sont en cours avec les 5 fédérations de la fonction publique pour exiger du gouvernement une réflexion sur les missions de la fonction publique et l'ouverture immédiate des négociations sur les salaires.

### ***Pas de chaises vides dans nos classes !***

6 924 parents d'enfants scolarisés seront régularisés ... plus de 23 000 sont donc déboutés et, selon Sarkozy seront raccompagnés à la frontière.

Selon RESF (réseau éducation sans frontière) ce sont plus de 50 000 enfants qui sont concernés.

Il y a donc plus que jamais à être vigilant pour que dans nos classe aucun élève ne manque à l'appel !

**Ils ont grandi ici, ils sont d'ici...**

**Régularisation !**



### **AG des retraités du SNES vendredi 13 octobre 2006, 10H**

Dans les locaux du SNES, à Arcueil, 3 rue Guy de Gouyon du Verger, RER Arcueil-Cachan.

### **Filez-nous un coup de main !**

Avec la déconcentration d'un certain nombre d'opérations de gestion de nos carrières au niveau académique, avec la décentralisation et le transfert de compétences plus nombreuses aux collectivités territoriales, le travail des sections académiques du SNES s'est considérablement alourdi. Dans le même temps, l'administration ne met pas beaucoup d'huile dans les rouages du paritarisme... Au total, pour les militants du SNES Créteil (une cinquantaine d'entre-eux se partagent des décharges pour l'équivalent de 11 postes de certifiés, tous continuent cependant à travailler en collège et lycée, et beaucoup d'autres n'ont aucune décharge), plus de travail, donc... mais toujours la farouche volonté d'être à la hauteur. A l'occasion des résultats des mutations intra, beaucoup de collègues sont venus en renfort pour pouvoir informer le plus rapidement possible ceux qui attendaient un résultat : nos nouveaux locaux nous ont permis de les accueillir plus confortablement... Alors n'hésitez pas : si vous avez un peu de temps à consacrer au SNES, par exemple pour aider à la permanence téléphonique, si vous souhaitez participer à l'un des « secteurs », ou au secrétariat de votre département... Contactez-nous par mail ([s3cre@sned.edu](mailto:s3cre@sned.edu)).

### **CONGRÈS DU SNES APPEL A CANDIDATURES**

Les « appels à candidature » en vue des élections à la Commission administrative du S3 et aux bureaux de S2 doivent parvenir à la section académique (3 rue Guy de Gouyon du verger, 94112 Arcueil cedex) au plus tard le lundi 23 octobre à 18h sous forme informatique (1 recto A4 maximum).

Ils seront adressés à tous les syndiquées dans la prochaine circulaire.

**Le vote aura lieu dans les établissements entre le 15 janvier et le 3 février 2007.**